
Adresse des membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité, qui expriment leur dévouement révolutionnaire et annoncent des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité, qui expriment leur dévouement révolutionnaire et annoncent des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 536-537;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37854_t1_0536_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tie est mise en fuite; le royalisme est anéanti. On poursuit, dit-elle, les malveillants et les traîtres. La superstition est aux abois, le fanatisme a disparu; la raison domine. Les assignats sont au pair, la taxe marche, les autorités constituées sont à la hauteur des grands principes, le peuple est calme, les Sociétés populaires sont régénérées. Si vous demandez qui a opéré ces prodiges, c'est Hérault.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (1).

La Société populaire de Belfort écrit :

« Le royalisme est anéanti; les traîtres et les malveillants sont poursuivis; la superstition est aux abois; le fanatisme a disparu; la raison domine; les assignats sont au pair; les autorités constituées sont à la hauteur des grands principes; le peuple est calme; les Sociétés populaires sont régénérées. Vive la République! Voilà le cri universel des habitants du Haut-Rhin. » (*Vifs applaudissements.*)

Le conseil de la commune de Bel-Air-sur-Aisne écrit qu'il vient de déposer au district 59 livres de cuivre, 544 livres de fer battu et 14 livres de fer de fonte. Il applaudit aux travaux de la Convention.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du conseil de la commune de Bel-Air-sur-Aisne (3).

« Département de la Marne, district de Montagne-sur-Aisne, municipalité de Bel-Air-sur-Aisne, ce 29 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le conseil de la commune de Bel-Air-sur-Aisne vous prévient qu'il vient de déposer audit district 4 mares 7 onces d'argent provenant de l'église.

« En cuivre..... 59 liv.
« En fer battu..... 544
« En fer de fonte..... 14

« Le conseil idolâtre le nouvel ordre des choses, s'empresse de témoigner à l'auguste Assemblée son dévouement à la chose publique, et applaudit vivement aux mesures vigoureuses

(1) *Journal de Perlet* [n° 467 du 13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794), p. 258]. D'autre part, le *Mercur universel* [13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794, p. 202, col. 1)], rend compte de la lettre de la Société populaire de Belfort dans les termes suivants :

Les autorités constituées du département du Haut-Rhin écrivent : « La raison triomphe ici; les assignats sont au pair, le fanatisme expire, les autorités constituées sont à la hauteur des circonstances; les Sociétés populaires sont régénérées; les malveillants sont arrêtés; les grands coupables ont subi la peine due à leurs forfaits; l'union et la bonne intelligence règnent entre tous les citoyens; etc... Si vous demandez qui a opéré tout ceci, c'est Hérault. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 7.

et efficaces qu'elle emploie pour la prospérité de nos armes et le salut de la République.

« Salut et fraternité.

« H. COSSARD, *officier municipal*; PHILIPPE, *procureur de la commune*; Vincent VÉRIN, *notable*; HARICOT, *président*. »

Les membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité écrivent qu'ils ont déposé au magasin de Trenel 161 chemises neuves, 265 chemises portées, 176 paires de bas de laine neufs, 12 paires de bas de laine portés, 2 bonnets de coton portés, 3 cols, 2 pantalons, 1 ceinture de chasseur, 1 chapeau, 227 paires de souliers, le tout provenant des dons faits par les citoyens de cette section.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité (2).

« Section de la Fraternité, comité révolutionnaire et de surveillance, le 8 nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Il est sans doute permis à chaque individu de concentrer au fond du cœur la douce et pure satisfaction que lui donne sa bonne action, mais lorsqu'elle est le fruit du concours d'une portion de citoyens, alors la publicité en doit être la suite nécessaire. Les membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité, chargés par le décret du 19 brumaire de recueillir dans son arrondissement les offrandes destinées aux braves défenseurs de la patrie, s'empressent de rendre compte aux représentants de la nation du tribut de leur section, qu'ils ont porté hier au lieu indiqué pour réunir ces dons civiques. Ils en mettent le reçu sous les yeux de l'Assemblée. Leur registre demeure ouvert dans l'espoir d'obtenir encore un supplément, quoique leur section soit du nombre de celles qui ont le moins d'étendue.

« MAUCUY, *président*; VALLADE; MASSON, *secrétaire*; MURON, *commissaire*; BONNARD, *commissaire*; ANGO; LEROY-LISA, *membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité*. »

. Magasin de Trenel (3).

Reçu des citoyens Garnier et Vallade, membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité, les objets ci-après, provenant des dons faits par les citoyens de ladite section à nos frères d'armes qui sont à la défense de la patrie,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 8.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 9.

Savoir :

Cent soixante et une chemises neuves. .	161
Deux cent soixante-cinq chemises portées	265
Soixante-seize paires de bas de laine neufs	76
Vingt-deux paires de bas de laine qui ont été portés	22
Deux bonnets de coton qui ont été portés	2
Deux cols de mousseline et basin, un. .	3
Deux pantalons de siamoise rayée	2
Une ceinture de chasseur ayant servi. .	1
Un chapeau ayant servi	1
Deux cent vingt-sept paires de souliers.	227

Pour copie conforme :

MASSON, secrétaire.

La Société populaire de Caraman, département de Haute-Garonne, applaudit au gouvernement provisoire que la Convention a décrété, et promet de le faire exécuter.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Caraman (2).

La Société républicaine de Caraman, département de la Haute-Garonne, à la Convention nationale.

« Caraman, le 2 nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

« Législateurs vertueux et libres,

« Chaque pas que vous faites dans la carrière que le souverain vous a tracé lui prouve évidemment que vous voulez son bonheur. Le gouvernement provisoire que vous venez de décréter a encore une fois déjoué les complots des émissaires de Pitt : nous l'acceptons avec transport et si, par quelque fatalité les intrigants et les crapauds du marais s'avisent de lever encore une fois leur tête bourbeuse, nous sommes debout.

« Continuez, législateurs, de mériter notre reconnaissance, et la postérité vous tresse des couronnes immortelles comme vos travaux.

« Vive la République ! Vive la Convention !

« Roche HIPPOLYTE, président; SANCHELY cadot, secrétaire; TETIT, secrétaire. »

La Société populaire de Roquemaure, département du Gard, écrit qu'elle a armé, monté et équipé un cavalier à ses frais; elle demande l'ordre de son départ.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au ministre de la guerre (3).

Suit la lettre de la Société populaire de Roquemaure (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.
(2) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 9.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.

(4) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 8.

« Roquemaure, département du Gard, le 29 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Depuis le 8 du courant nous avons écrit au ministre de la guerre pour lui apprendre que notre Société populaire a monté et équipé un cavalier pour le service de la République, et lui demander d'envoyer le plus tôt possible un ordre de départ pour ce cavalier; nous n'avons pas encore reçu de réponse. Veuillez bien presser sur cela le ministre. Restez à votre poste, restez-y fermes et unis et croyez à notre dévouement républicain.

« Pour la Société des sans-culottes de Roquemaure, département du Gard,

« MARGERIES, président; CLARISSAY, secrétaire; CHAUMETTE, secrétaire. »

La Société populaire de Villefort demande la suppression du traitement des ministres du culte catholique.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité des finances (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Villefort (2).

La Société populaire de Villefort, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Villefort, 30 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les véritables Montagnards du district de Villefort ne veulent que la liberté: ils veulent toute la liberté, ils ont regardé comme un reste de despotisme le traitement accordé aux ministres du culte catholique, ils expriment leur vœu à la Convention et lui demandent de voir bientôt détruit ce germe de division. Sois leur organe, exprime leur intention, tu parleras pour de vrais sans-culottes qui ont juré de vivre libres ou de mourir.

« La Société populaire de Villefort,

« GENNER, président; REBOUL fils, secrétaire; PROUX, secrétaire. »

Extrait du registre des délibérations de la Société populaire de Villefort (3).

Du 29 frimaire, l'an II de la République française,

Présidence du citoyen Genner.

La discussion s'est ouverte de nouveau sur le traitement des ministres du culte catholique. Plusieurs membres ont développé les grands principes qui doivent être la règle de tout gouvernement vraiment libre.

L'Assemblée a arrêté d'émettre auprès de la

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.
(2) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 7.

(3) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 6.